

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/60

11 décembre 1996

(96-5251)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

SINGAPOUR

Déclaration de S.E. M. Mah Bow Tan
Ministre des communications

Les Ministres qui ont parlé avant moi ont à juste titre insisté sur les résultats spectaculaires du Cycle d'Uruguay qui, grâce aux nombreux domaines couverts, a porté la libéralisation du commerce mondial à un niveau plus élevé. Les résultats vont au-delà de la réduction ou de l'élimination d'un grand nombre d'obstacles tarifaires et non tarifaires et du renforcement du mécanisme de règlement des différends. Avec les Accords du Cycle d'Uruguay, le programme de travail sur le plan international ne porte enfin plus seulement sur le commerce des produits industriels, mais aussi sur plusieurs nouveaux secteurs.

Un nouveau secteur clé est celui des services. Ce secteur est devenu un pilier important du commerce international. Entre 1982 et 1992, les exportations mondiales de services ont progressé à un taux annuel de 15 pour cent, soit une fois et demie plus vite que celles des marchandises. En 1994, la valeur des exportations mondiales de services a atteint près de 1,1 billion de dollars EU, ce qui représente plus d'un quart des exportations mondiales de marchandises.

En incluant les services dans le Cycle d'Uruguay, on a donc reconnu l'importance

à accroître l'accès pour un large éventail de services, ce qui permettra de stimuler encore le commerce des services à l'échelle de la planète.

En outre, les Accords du Cycle d'Uruguay marquent une nouvelle conception de la libéralisation. Les Ministres sont convenus à Marrakech d'expérimenter une nouvelle approche sectorielle en ce qui concerne les négociations sur les services. On pensait que l'approche sectorielle ménagerait une plus grande flexibilité parce que les négociations sur quatre secteurs clés - services financiers, services de télécommunications de base, services de transport maritime et mouvements des personnes physiques - pouvaient être menées de façon indépendante et à des rythmes différents.

Progrès accomplis dans les négociations sectorielles sur les services

Malheureusement, seules les négociations sur le mouvement des personnes physiques ont été achevées. Pour les autres négociations sectorielles les délais ont été prolongés - jusqu'en février 1997 pour les télécommunications de base et jusqu'en décembre 1997 pour les services financiers, les négociations sur les services de transport maritime devant reprendre en l'an 2000.

Comment doit-on alors juger de l'efficacité de cette nouvelle approche concernant les négociations commerciales? A-t-elle donné des résultats? Est-elle plus efficace que les traditionnelles négociations en bloc menées dans le cadre du GATT? Je pense qu'il est encore trop tôt pour se prononcer.

Les avantage

Conclusion

A mesure que nous approchons de la fin des négociations sur les télécommunications de base, il apparaît une communauté d'intérêts de plus en plus forte, à la fois parmi les pays industrialisés et les pays en développement. Une structure des services de télécommunications de base plus ouverte, plus transparente et plus prévisible donnera à ces services les meilleures chances d'attirer des investissements, favorisera la croissance dans tous les secteurs économiques et permettra d'élever le niveau de vie des peuples.

Ce qui est en jeu ici n'est pas simplement la souveraineté dans le domaine des régimes nationaux des télécommunications. Une évolution technologique rapide et radicale peut être un facteur de progrès au plan mondial. Même si nous pouvons nous opposer à la vague de plus en plus forte du changement, nous ne le faisons qu'au prix de grands sacrifices. De plus en plus, les frontières disparaissent, comme Internet l'a déjà largement montré et comme les communications mondiales par satellite continueront d'en apporter la preuve dans un avenir pas si lointain. Ce qui est en jeu est l'accès facile et rapide à l'information, matière première la plus importante du XXI^e siècle. Grâce à un régime de télécommunication ouvert et libéralisé, tous les pays, développés et en développement, peuvent exploiter cette matière première dans l'intérêt de leur peuple.

Les télécommunications de base ne sont que l'un des éléments essentiels de l'ère de l'information. Pour tirer pleinement profit de toutes les possibilités offertes par les technologies de l'information, il faut faire en sorte qu'un matériel adéquat soit disponible largement au coût le plus bas possible.

D'où l'importance de l'accord envisagé sur les technologies de l'information. Il ne s'agit pas simplement d'un exercice d'élimination des droits de douane mais d'un effort qui nous permettra de décupler les avantages apportés par notre tentative de libéralisation des télécommunications de base. Singapour est favorable à la conclusion de cet accord. Nous sommes prêts à y souscrire et espérons qu'il sera possible d'obtenir le maximum de résultats d'ici la fin de cette réunion.

Il est de notre intérêt, individuel et collectif, de préserver la crédibilité de l'OMC et le système commercial multilatéral qu'elle représente. L'aboutissement des négociations sur les télécommunications de base ainsi que la conclusion de l'ATI constitueront une contribution majeure à cet égard.

Si je peux reprendre les paroles prononcées lundi par le Premier Ministre Goh Chok Tong à l'ouverture de cette Conférence, "saisissons cette occasion et avançons ensemble résolument vers un monde soudé et prospère".